**DEPARTEMENT DE LA REUNION**
**COMMUNE DE SALAZIE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

## AFFAIRE N°2024-CM/080 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'U.S SALAZES

| | |
|---|---|
| Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 18 septembre 2024.<br><br>La convocation du conseil municipal avait été faite le 11 septembre 2024.<br><br>Le nombre des membres en exercice : 29<br><br>Présents : 17<br>Absents : 12<br>Représentés : 02<br>Total des votes : 19<br><br>Le Maire,<br><br>Sidoleine PAPAYA | L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 17h15, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.<br><br>**Présents :** PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – VIADERE Marie Ange - ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – TECHER Sophie - BRANCALIN Sandrine - ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy.<br><br>**Absents** : MAILLOT Yann - PAUSE Jean Claude - HOAREAU Marie Nathalie - FOUASSIN Stéphane - GARRYER Patrick - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - ROBERT Laurencine - LUCILLY Harry - FANNIO Anaïs - ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.<br><br>**Ont voté par procuration :** ROBERT Laurencine (procuration donnée à MAZAGRAN Daniella) – FANNIO Anaïs (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline).<br><br>**Secrétaire de séance :** ELISABETH Vincent. |

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 26.09.24

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240917-2024-CM-080-DE
Date de télétransmission : 25/09/2024
Date de réception préfecture : 25/09/2024

**IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Deux jeunes de l'US SALAZES, de par leurs performances sportives, se sont qualifiés pour participer aux championnats du monde de JUJITSU FIGHTING qui se dérouleront du 29 octobre au 04 novembre 2024 en Grèce.

L'équipe dirigeante s'efforce de réunir les fonds nécessaires auprès des entreprises de Salazie afin de leur permettre de vivre cette nouvelle expérience sportive.

A ce jour, considérant le peu de retour positif obtenu des différents mécènes contactés, il est nécessaire que l'US Salazes sollicite à nouveau le concours financier de la commune pour mener à bien cette opération.

Aussi, afin d'encourager les athlètes dans leurs parcours sportifs de haut niveau, la collectivité souhaite accompagner l'US SALAZES par l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 000.00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECIDE :**

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (19 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention complémentaire de 2 000.00 € à l'association U.S SALAZES.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2024 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240917-2024-CM-080-DE
Date de télétransmission : 25/09/2024
Date de réception préfecture : 25/09/2024